

Formation du 21 mars 2017

Présentation initiale

...

Aujourd'hui, nous revenons sur le **thème de l'aménagement régional et sur celui de l'urbanisme.**

Pourquoi ce thème ?

Le cadre de la gouvernance à l'échelle régionale est maintenant en place avec sa nouvelle organisation :

- L'Etat et la Région ;**
- La Métropole du Grand Paris MGP et ses 12 EPT ;**
- En grande couronne 53 Grandes intercommunalités : 1 CU, 20 CA, et 32 CC (cf carte) ;**

avec des compétences stabilisées en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Sur ce thème, les précédentes formations ont porté sur la loi ALUR, la loi MAPTAM, la loi NOTRE, la grenellisation et la dématérialisation des documents d'urbanisme, et la recodification du Code de l'urbanisme.

Les documents d'urbanisme poursuivent leur évolution dans le cadre législatif et réglementaire et leur échéancier qui vous seront rappelés.

Les PLUi dont on parle depuis 8 ans sont très attendus par l'Etat .

La perspective de leur développement au cours des prochaines années nécessite la préparation des commissaires enquêteurs aux enquêtes publiques dont ils seront l'objet.

Selon la DRIEA, d'ici un peu plus de 2 ans, 8 PLUi devraient voir le jour au niveau de la grande couronne (en plus de ceux à établir par les EPT).

En conséquence , la matinée sera centrée sur la démarche d'élaboration engagée par la CU Gp S et O sur ce grand territoire des Yvelines regroupant 73 communes , après deux exposés préalables des représentants de l'Etat et de la Région.

Cet après midi, la DRIEE présentera le projet de révision du PPA qui sera l'objet d'une prochaine enquête publique.